

COMMUNE DE SAINT FORGEUX
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2013

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation : 12/09/2013
Date d'affichage : 12/09/2013

L'AN DEUX MIL TREIZE le DIX NEUF SEPTEMBRE à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Monsieur Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUIPIER, Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Mme Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS, M. Jean-Luc DUPUIS,

Absent excusé :- M. Gilbert NOVÉ, M. Bernard ANTOINE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise GAGNIERE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2013

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »
- Déclassement du chemin rural du Chambon.

Le compte rendu de la réunion du 22 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

1) Admission en non valeur de la créance de PRINT BUREAU.

Face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Monsieur le Trésorier Municipal sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2012. Il s'agit des impayés de loyer dû par PRINT BUREAU.

Le motif invoqué par le Trésorier est le suivant : clôture insuffisance d'actif sur liquidation judiciaire. Le montant global de cette créance s'élève à la somme de 2 672.03 € sur le budget principal. Monsieur le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts. La dépense est prévue sur l'exercice 2013 au Budget Principal Chapitre 65 article 6541.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) Désignation de trois commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire expose que suite au passage en fiscalité professionnelle unique nous avons l'obligation de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette nouvelle commission a vocation à se substituer aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Cette CIID sera composé de 20 membres (10 commissaires titulaires et 10 suppléants).

La Commune de Saint-Forgeux doit nommer trois personnes susceptibles de siéger à la CIID. Il est proposé de désigner : Monsieur Gilles DUBESSY, Madame Christelle PASSINGE et Monsieur Gilles DURDILLY

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3) Décision Modificative

Monsieur le Maire propose de faire les écritures comptables suivantes :

Fonctionnement :

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

6226 honoraires - 2 672.03 €

65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE

6541 créances admises en non valeur

+ 2 672.03 €

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »

Monsieur le Maire demande à Monsieur Daniel CHAUD Adjoint délégué à la voirie de présenter au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) :

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).

En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) Donner un nom au bâtiment d'habitation de l'OPAC au 123 Grande Rue.

Monsieur le Maire expose au conseil et à la demande de l'OPAC du Rhône de dénommer l'immeuble situé au 123 Grande Rue, en cours de réhabilitation et d'extension.

Monsieur le Maire propose de donner le nom de cette résidence :

« Résidence le Fournil » au 123 grande Rue.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6) Chemin rural du chambon.

A) déclassement Chemin rural du Chambon

Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 23 décembre 2002 informait qu'une portion du chemin « du Chambon » est rurale et ne fait pas partie de la voie communale N°23.

Monsieur le Maire expose, qu'il convient de déclasser le chemin rural au lieu dit « Le Chambon », du domaine privé de la commune du fait de la désaffectation de ce dit chemin rural.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B) Cession du chemin rural au lieu dit « du Chambon »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil en date du 23 décembre 2002 il a été décidé de céder le chemin rural devenu sans objet pour la population, situés au lieu dit « Le chambon » et desservant des riverains. Nous devons échanger une portion du chemin à l'indivision COMBE qui maintenant appartient à Monsieur COMBE Henri.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la Commune de procéder à l'échange d'une bande de terrain d'une surface de 37 m2 appartenant à Monsieur COMBE Henri au profit de la commune. En contrepartie, la commune de Saint forgeux cède une portion du Chemin rural au lieu dit « le Chambon » pour une surface de 148 m2 jouxtant la parcelle AH 222 appartenant à Monsieur Henri COMBE et jouxtant les parcelles AH 233 et AH 46 appartenant à l'indivision COMBE.

D'autre part la commune de Saint-Forgeux cède une portion du chemin rural au lieu dit « le Chambon » pour une surface de 89 m2 jouxtant les parcelles AH 406 et AH 67 appartenant à l'indivision CRISON Hugues et GAUTRON Emmanuelle moyennant un prix fixé à 89 €.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer les actes correspondants à ces cessions et à établir les actes administratifs correspondants. Les frais, droits et honoraires occasionnés par ces opérations seront à la charge des acquéreurs pour la vente l'indivision CRISON Hugues et GAUTHERON Emmanuelle, et à la charge de la Commune pour l'échange entre la Commune de Saint-Forgeux et Monsieur Henri COMBE.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7) Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Forgeux a présenté au Conseil Général du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2013 des « Amendes de Police ». Répartition 2013 du produit 2012 des amendes de police.

Ce programme, d'un coût de 9 289.00 € HT, soit 11 109.64 € T.T.TC prévoit :

Réalisation de peinture au sol :

- des passages piétons sur la RD 27 dans le centre village, notamment aux abords des écoles, de la mairie, de la bibliothèque municipale, cheminement piétonnier.
- d'autre part des travaux de rabaissement de trottoirs.

Les devis relatifs à ces travaux et fournitures demandées aux entreprises «SOL MARK » pour le marquage au sol, et les travaux de rabaissement de trottoirs par la société EIFFAGE travaux publics ont permis d'estimer le coût total de la dépense à : **9 289.00 € H.T** soit **11 109.64 € TTC**

M. le Président du Conseil Général, nous informe de l'attribution d'une subvention de 4 385.00 € pour ces travaux.

Pour permettre le versement de cette subvention M. le Préfet du Rhône demande au conseil, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil de l'estimation faite par les domaines de l'appartement situé rue des Tourterelles (ancien logement de Mme Noëlle GIRAUD). Celui-ci est estimé à 70 000 € pour une surface de 58 m². Il conviendra au moment venu de faire une publicité dans les divers supports mis à notre disposition (journaux, site internet...)

Demande de subvention exceptionnelle par Mme BORDET Frédérique de l'école Jean de la Fontaine pour faire une classe découverte à Londres au mois de Mai 2014. Monsieur le Maire propose de regrouper deux années de subvention soit 80 € par élève. Il est demandé cependant de ne pas solliciter pour l'année 2015 une subvention pour une autre classe découverte.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier sera certainement remis à la Communauté de Commune du Pays de Tarare concernant une participation financière dans le cadre de l'opération Collective de Modernisation en Milieu rural (OCMMR). Lors du Conseil Municipal en date du 22 mars 2012 nous avons approuvé la participation financière de la commune pour la tranche 1. Une offre a été faite auprès du liquidateur judiciaire pour la reprise du « Restaurant la Taverne des Chasseurs ».

TOUR DE TABLE :

Monsieur Gilles DUBESSY informe des travaux réalisés sur la commune :

- Le rejointoiement du mur l'église de soutènement est terminé.
- Les travaux de réfection des WC publics situé au bas de l'église sont en cours. Nous avons demandé un devis pour refaire la porte, le choix a été porté sur la porte en fer peinte pour un montant de 1 029 € TTC, contre une porte en bois pour un montant de 1 067 TTC non peinte.
- La société Rhône Saône énergie intervient sur le système de géothermie du gymnase qui ne fonctionne pas correctement.
- Les travaux de carrelage de la salle polyvalente sont terminés.
- Réfection des terrains de tennis vont être entrepris semaine 39. Les différents travaux programmés pendant les vacances scolaires sont terminés.
- Les travaux dans le bâtiment de l'OPAC : pose des fenêtres, toiture terminée. Des dégâts ont été constatés sur le plafond de la boulangerie, ce sinistre est géré par la Société FARJOT. Cependant un léger retard est constaté quant à l'avancement des travaux de gros œuvres.
- La société ATRE intervient sur la commune pour repeindre les différentes barrières.

- La société de pêche a constaté qu'un trou s'est formé dans la rivière à la chute Gauthier suite à des ravinements de terrain. Un avis a été demandé à la MDR pour la prise en charge des travaux sachant que ce lieu jouxte la RD 27. Une réunion est à prévoir avec le SYRIBT.
- Les travaux d'assainissement de « La mure » sont terminés.

Madame Chantal DUJARDIN-REY indique qu'une réunion avec le Cabinet LATITUDE est programmée pour demain, pour faire une mise au point sur le dossier du PLU. Nous allons pastiller une quarantaine de propriété pouvant changer de destination dans la zone AH.

- Présentation des différents Permis de construire et Déclarations Préalables.

Madame Christelle PASSINGE : nous avons demandé un devis aux imprimeries : PONCET, BARLERIN et à l'imprimerie du Viaduc pour l'élaboration du calendrier des manifestations et du bulletin municipal 2014. Une réunion de la commission communication est programmée pour mardi 24 septembre, préparation du trait d'union d'octobre 2013.

- Différentes dates à retenir : repas des anciens le 10 décembre 2013. Les vœux du Maire le 12 janvier 2014.

Monsieur Daniel CHAUD prend la parole et informe qu'il est nécessaire de changer trois guirlandes pour les illuminations de Noël, en effet les ampoules ne sont plus en vente. Madame PASSINGE Christelle indique que la Société DUGELET doit venir en Mairie pour que nous puissions faire le choix et passer commande.

Monsieur Daniel CHAUD indique : le dossier sur la déserte forestière est ajournée les fonds nécessaires ne sont pas disponibles à la réalisation de ce chantier.

-L'Aménagement des extérieurs de la Chapelle de Gréville ont été réalisés par les élèves de la Maison Familiale Rurale de Chessy les Mines. Le coût de ses travaux est de 2 000 € réparti de moitié au Crédit Agricole sponsor de ces travaux d'aménagement.

Les travaux de voirie de la commune et ceux pris en charge par la Communauté de Commune se terminent fin de semaine 38. Ils se situent au « Jubin, aux Oirées, l'Epinglier, le Chambon, le Bordule, et la chapelle de Gréville » pour un coût de 50 023.00 € HT. Une réunion a eu lieu avec la Communauté de Commune de l'Ouest Rhodanien concernant le fonctionnement des différentes communautés de commune appartenant à la CCOR. Il faut que chaque commune évalue les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le coût du personnel et le temps passé au déneigement ainsi que pour le passage de l'épareuse. Le compte rendu de cette réunion est disponible au secrétariat.

En ce qui concerne l'éboulement « au Bernand » l'assurance de Monsieur BERGEONS ne prend pas en charge les travaux. Une réunion de la commission voirie est à prévoir pour décider ce que l'on doit faire pour les travaux d'enrochement au lieu dit « du Bernand ». La remise des prix du fleurissement 2013 est le 27 novembre 2013 à 20 h 00 salle d'animation.

Madame Elisabeth LACROIX informe de la prochaine exposition du 11 octobre au 25 octobre. La saison d'exposition 2014 est pratiquement finalisée.

Monsieur Dominique DEVOS indique : la cantine scolaire sert 100 repas par jour. L'association de la cantine scolaire a recruté Madame LACROIX Elisabeth pour encadrer les enfants.

Madame Françoise GAGNIERE demande si la section gymnastique du lundi matin, peut avoir la clé du local pour récupérer les tapis. Gilles DUBESSY indique qu'il faudrait apporter la référence de cette clé afin de faire un double.

Monsieur Ludovic MAGAT a assisté à l'assemblée générale de la Chasse et du Tennis. Le forum s'est bien déroulé.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique qu'une enquête publique est en cours concernant les déchets non dangereux dans le Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30